1837 : Naissance de Léon Bernard, le frère de Lavigerie.

1883 : Fondation de Kibanga

1885 : Lavigerie rencontre le pape. Il prend possession de l'église et l'établissement français de St Nicolas des Lorrains.

Lettre au père Bridoux, au sujet du second noviciat du père Livinhac (14 juin 1884)

Mon très révérend père,

Je dois vous faire part d'un acte de nature à édifier certainement tous les membres de la Société et à toucher d'une manière plus particulière, en leur montrant l'importance et le cas qu'ils doivent faire de leur temps d'épreuve, les jeunes novices de la Maison-Mère.

Le très révérend père Livinhac (pour le nommer ainsi, parce qu'il n'a pas voulu encore accepter d'une manière définitive les titres et les fonctions de vicaire apostolique), le très révérend père m'a supplié de lui laisser faire avant de prendre cette détermination un second noviciat de six mois.

Ce pieux et excellent père m'a représenté qu'il croyait ce second noviciat d'une importance majeure pour les missionnaires après les premières années de leur apostolat extérieur. Il m'a fait remarquer que dans la Compagnie de Jésus cet usage est passé en loi et que c'est à lui que l'on attribue surtout la régularité et la discipline de cette illustre et sainte société, la seule qui n'ait jamais eu besoin de réforme. Le révérend père Livinhac a ajouté que son désir très grand avait toujours été que cet usage fût également introduit dans la Société des Missionnaires d'Alger, mais qu'il s'était encore fortifié dans cette pensée depuis qu'il avait vu de près les fatigues et les dangers d'affaiblissement et de tiédeur que rencontrent forcément les missionnaires dans une vie où l'action extérieure absorbe presque tout.

En conséquence, et afin de faciliter par son exemple même l'établissement d'une telle loi, le très révérend père Livinhac m'a demandé l'autorisation de faire au moins six mois de second noviciat. Après avoir moi-même mûrement réfléchi et prié notre Seigneur de m'éclairer dans une affaire de cette importance, j'ai cru ne pas devoir refuser au très révérend père Livinhac la grâce qu'il me demandait.

J'ai pensé cependant que, comme ce n'est point là une chose établie et prévue, il en pourrait résulter, avec beaucoup d'édification sans doute, quelque embarras dans les détails du noviciat proprement dit. En accordant au très révérend père Livinhac la faveur qu'il sollicitait j'ai donc décidé qu'il ferait son second noviciat avant de recevoir la consécration épiscopale durant six mois entiers dans la maison du scolasticat. Il l'a commencé par une première retraite ; il suit les exercices de piété de la maison et il y joint chaque jour des exercices particuliers. Dans quelques semaines, il va commencer la grande retraite de saint Ignace qui dure un mois entier en silence et qui se fait aussi dans le second noviciat en usage dans la Compagnie de Jésus.

Il m'est difficile de vous dire avec quelle humilité, quel désir de la perfection, quel esprit de mortification et d'abnégation, le révérend père Livinhac est entré dans la voie qu'il voudrait ouvrir le premier à tous ses confrères. Il est impossible de rien régler en ce moment à cet égard d'une manière générale, mais je n'ai pas voulu cependant priver la Société de la grande édification que doit lui procurer un tel exemple. Et voilà pourquoi, mon très cher père, je vous écris cette lettre afin que vous puissiez la communiquer à tous les missionnaires, et en particulier, comme je l'ai dit plus haut, aux jeunes novices de la Maison-Carrée.

Ils verront par un tel exemple combien la formation spirituelle qui se fait dans le noviciat est jugée importante par les meilleurs esprits et par les âmes les plus saintes, ils redoubleront d'efforts et de soins pour se mettre à la hauteur de leur vocation.

Dites à tous ces chers enfants que je les bénis du fond du cœur et que je vais porter leur souvenir aux pieds du Saint-Père afin de demander aussi pour eux une bénédiction plus haute et plus efficace que la mienne. Croyez, mon cher père, à tous mes sentiments dévoués.